



Concitoyens, concitoyennes,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget 2021 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 de la Ville de Shawinigan, qui ont été adoptés par le conseil municipal le 8 décembre dernier.

Budget 2021

Les dépenses prévues seront de 101 312 000 \$, comparativement à 98 282 000 \$ en 2020, pour un écart de 3,1 %. Le compte de taxes moyen pour une résidence unifamiliale moyenne sera de 2 741,90 \$, soit une hausse de 0,77 % sur celui de 2020. À titre de comparaison, l'Indice des prix à la consommation pour le mois d'octobre, au moment de faire de budget, était de 0,7 %.

Parmi les faits saillants, je veux souligner la réduction des taxes foncières de 13,51 \$, ce qui correspond à une diminution de 0,61 %. Toutefois, l'ajout d'une partie du secteur Lac-à-la-Tortue au réseau d'égout porte la tarification à 114,25 \$, pour une hausse de 18,25 \$. Et le tarif relié au service de la dette pour l'eau potable, à la suite de la mise aux normes de notre réseau, atteint 51,50 \$, soit une augmentation de 21 \$.

Les défis que nous avons dû relever face à la pandémie ont été nombreux. Et, pour soutenir nos citoyens, on a utilisé l'aide financière ponctuelle de Québec, soit 3 M\$, pour absorber une partie des dépenses, afin de limiter la hausse du compte de taxes résidentiel moyen au niveau de l'Indice des prix à la consommation.

En fait, il faut tenir compte, dans ce budget, de deux dépenses ponctuelles qui expliquent une hausse de 1 M\$. Il s'agit des frais de confection du nouveau rôle foncier et de la tenue des élections municipales.

Toutefois, on peut aussi remarquer des diminutions de dépenses importantes de 735 239 \$ sur les intérêts de notre dette à long terme et de 259 113 \$ pour les patinoires et arénas.

Pour 2021, le taux de la taxe foncière générale a été diminué, passant de 1,4473 \$ à 1,4430 \$. Quant au taux de taxe pour le transport en commun, il descend de 0,0432 \$ à 0,0429 \$, alors que le taux moyen de la taxe pour le service de la dette des anciennes municipalités va également connaître une baisse, passant de 0,0112 \$ à 0,0066 \$.

Le taux de la taxe foncière pour la catégorie des immeubles de 6 à 9 logements est le même que celui pour la catégorie résidentielle. Le taux de la taxe foncière pour chacune des catégories commerciale et industrielle est fixé respectivement à 2,5930 \$ et à 3,4549 \$. Le taux de la taxe foncière de la catégorie agricole est fixé au plus bas taux permis par la loi, c'est-à-dire à 0,9632 \$.

Le taux de la taxe foncière pour les terrains vacants desservis par les services municipaux est fixé à 2,8860 \$. Dans ce cas, il s'agit d'un incitatif à la construction pour les propriétaires de ces terrains situés majoritairement dans le périmètre urbain.

Le montant de la tarification pour le service de l'eau résidentielle a été maintenu. Toutefois, un ajustement à la hausse a été nécessaire pour le service de la dette – eau résidentielle. L'augmentation de 21 \$ est directement associée au financement des travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la Ville, qui se sont terminés en 2020.

Deux autres tarifications ont dû ajustées à la hausse. La tarification des égouts résidentiels augmente de 18,25 \$, en raison d'un ajustement budgétaire pour la main d'œuvre et de l'augmentation des coûts, incluant l'ajout du secteur Lac-à-la-Tortue.

L'augmentation de 3 \$ pour la tarification des déchets domestiques s'explique par l'augmentation des coûts de la collecte. Pour sa part, la diminution du tarif des matières recyclables est reliée à l'ajustement à la facturation de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Le compte de taxes moyen pour une résidence unifamiliale moyenne d'une valeur de 146 800 \$ est fixé à 2 741,90 \$ comparativement à 2 720,91 \$ en 2020, soit une légère hausse de 0,77 %.

C'est le résultat des diminutions apportées aux taxes foncières et des ajustements à la tarification. Il faut noter que les résidents des secteurs Grand-Mère, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides et Saint-Jean-des-Piles ont terminé le paiement de la dette de leur ancienne municipalité.

Je tiens à remercier mes collègues du conseil, la direction générale, ainsi que le trésorier Alain Gravel et toutes leurs équipes pour leur contribution à l'élaboration de ce budget.

Programme triennal d'immobilisations 2021-2023

On prévoit des investissements de 51 806 567 \$ pour 2021, de 27 418 814 \$ pour 2022 et de 24 574 531 \$ pour 2023, pour un total d'investissements de 103 799 912 \$.

Pour l'année 2021, ces investissements incluent des subventions totales prévues de 24 553 382 \$. Les autres sources de financement comprennent 2 730 505 \$ en fonds de roulement, 18 563 258 \$ en règlements d'emprunt et 5 959 422 \$ d'autres sources, notamment par des taxes d'améliorations locales.

Les projets d'investissements retenus pour 2021 se concentrent en trois grandes catégories. La part la plus importante (72 %), soit un montant de 37,2 M\$, est prévue pour les infrastructures municipales, comme les réseaux d'égout et d'aqueduc et la voirie. Un montant de 11,38 M\$ (22 %) est réservé pour les bâtiments municipaux, en travaux de construction et de rénovation. Enfin, un montant de 3,27 M\$ (6 %) sera consacré aux différents achats de véhicules et d'équipements.

De façon exceptionnelle, trois projets d'investissements prévus en 2020 n'ont pu être réalisés, en grande partie à cause des impacts de la pandémie sur les échéanciers ou sur le montant des soumissions pour les réaliser.

Ces projets sont : le prix trop élevé des soumissions et la décision de ne pas procéder à la réfection de l'aréna Émile-Bédard, le prix trop élevé des soumissions pour la construction du chalet de service Beau-Rivage, ainsi que le retard des autorisations gouvernementales pour l'aménagement de la piste multifonctionnelle Hubert-Biermans / Chahoon.

Le conseil a donc décidé d'inscrire en 2021 un montant supplémentaire de 2,2 M\$, qu'on a appelé « spécial COVID », pour réaliser le chalet de service Beau-Rivage, la piste multifonctionnelle Biermans / Chahoon et deux projets à proximité de l'ancien aréna Émile-Bédard, soit un jeu d'eau et une patinoire extérieure couverte.

Ce montant de 2,2 M\$ du « spécial COVID » s'ajoute, uniquement pour 2021, aux projets financés par règlement d'emprunt. Il s'additionne, comme ce fut le cas lors des dernières années, au montant attribué au projet de mise aux normes de l'eau potable, soit 412 500 \$ pour 2021, ainsi qu'au montant de la Stratégie de réduction de la dette, soit 15 950 758 \$ pour 2021.

Parmi les principaux projets financés dans le cadre de la Stratégie de réduction de la dette, on retrouve la réfection du chalet de service, de la piscine et des espaces verts du parc Antoine-Saint-Onge, pour un montant de 5,6 M\$ qui sera subventionné à plus de 66 %; les réfections des chemins

de Sainte-Flore et des Pommiers, qui représentent des investissements respectifs de 4,97 M\$ et 4,86 M\$, qui seront subventionnés à 90 % par le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'Aide à la voirie locale du ministère des Transports; puis, une nouvelle patinoire extérieure couverte qui sera construite dans le secteur Shawinigan-Sud, pour améliorer la qualité de la glace en hiver et pour permettre des activités estivales à l'abri des intempéries.

Je termine en vous signalant d'autres investissements importants qui sont également prévus, soit 2,5 M\$ pour l'achat de véhicules, de machineries et d'équipements, 350 000 \$ et 325 000 \$ pour la réfection des toitures et l'extérieur des bâtiments et 250 000 \$ pour la réalisation des deux projets gagnants du Budget participatif.

Michel Angers
Maire